

Numéro du BEEFP 86-024 (4b)

Ottawa (Ontario)

## **Domaine de Rideau Hall**

### Portails et clôtures secondaires

Les portails et clôtures secondaires ont été construits dans les années 1920 et 1930 en partie grâce à la Loi sur la construction d'ouvrages publics. Thomas W. Fuller, architecte en chef des Travaux publics, en a dessiné les plans en s'inspirant des détails architecturaux employés par Frederick Preston Rubidge à l'entrée principale vers la fin des années 1860. À cause de la situation économique de l'époque, la durabilité des matériaux utilisés est inférieure à celle des matériaux du portail de l'entrée principale, ce qui nécessite des travaux de réfection.

Les portails et clôtures secondaires servent d'enceinte aux 25 hectares du domaine où se dresse la résidence du Gouverneur général. La propriété est actuellement administrée par la Commission de la capitale nationale. Consulter le rapport 86-24 (4b) du BEEFP.

### **Raisons de la désignation**

Les portails et clôtures secondaires ont été désignés « constructions reconnues » en raison de la perfection de leurs proportions, de leur taille, de leurs détails et de leur design fonctionnel, modelés sur ceux du portail et de la clôture de l'entrée principale, de l'intégrité des rapports qu'il y a entre eux et le paysage environnant, de la part qu'ils ont dans le renforcement du cachet patrimonial du quartier et du caractère très familier qu'ils revêtent pour la collectivité.

Tant par leur apparence esthétique que par leur fonction, les portails et clôtures secondaires sont le premier élément extérieur auquel on reconnaît le domaine du Gouverneur général, dans la plus pure tradition des jardins paysagers à l'anglaise. L'ensemble complet, d'un type et d'une intégralité rares au Canada, renferme des éléments naturels et culturels d'une riche diversité qui témoignent de l'évolution qu'ils ont subie par suite du passage des différents gouverneurs généraux.

Les cinq portails secondaires et l'enceinte s'étendant sur plus de 2 000 mètres délimitent clairement ce pôle d'attraction très connu; ils confèrent à l'endroit l'apparence de sécurité requise, de manière esthétique, et sont en même temps une composante du patrimoine culturel que représentent le parc de Rideau Hall et son voisinage immédiat.

### **Éléments caractéristiques**

La valeur patrimoniale des portails et des clôtures secondaires réside dans leur forme, leur fonction et le décor qui les entoure. Parmi les éléments qui comptent le plus,

Numéro du BEEFP 86-024 (4b)

Ottawa (Ontario)

**Domaine de Rideau Hall**

Portails et clôtures secondaires

mentionnons les piliers en béton coulé, les ouvrages en fonte et en fer forgé, les ferrures, le parc contenu à l'intérieur de l'enceinte et les nombreuses vues que l'on a des clôtures et du parc de l'extérieur.

Étant donné le caractère relativement récent de l'ouvrage et la faible qualité des matériaux employés pour l'érection des piliers, la valeur patrimoniale des matériaux proprement dits pourrait dépendre de la conception générale et du caractère de l'ensemble. Remplacer des éléments qui sont dans un état de détérioration avancée par des éléments neufs correspondants, si l'on était incapable de les réparer, respecterait parfaitement le caractère patrimonial des portails et des clôtures secondaires. Il est recommandé de se limiter, pour tous les travaux de remplacement, à ce qu'on est réellement impuissant à réparer afin que les matériaux remontant aux années 1920 et 1930 puissent subsister encore le plus longtemps possible. De même, si l'on veut protéger au maximum les matériaux d'origine, il serait préférable de réparer sur place le fer ornemental plutôt que de démanteler ou de remplacer des sections complètes. Une analyse approfondie est également recommandée pour qu'on puisse déterminer la composition primitive de tous les éléments susceptibles d'être réparés ou remplacés.

27 janvier 1988